



résiliation par l'assureur

Par **jacky 897**, le **24/07/2024** à **17:16**

Bonjour et merci marques de politesse

CG du forum

après 4 sinistres non responsables, xxxxxxxxxx à décidé de nous exclure de ses clients. Le problème est qu'avec le rejet de notre assureur plus personne ne veut assurer notre véhicule puisque c'est l'assureur qui nous à rejeté. Nous avons trouvé une assurance sur les conseils de xxxxxxxxx. De 350 euros (environ) à l'année nous passons à près de 1500 euros par an le tout avec 50% de bonus. Que dois-je faire???

Par **Marck.ESP**, le **24/07/2024** à **18:59**

Bienvenue sur LegaVox et BONJOUR

(Pensez-y la prochaine fois)

L'assureur a, malheureusement pour vous, le droit de vous exclure.
Ici, nous ne pouvons pas donner de conseils commerciaux, désolé.
Néanmoins, vous pouvez recourir au Bureau Central de Tarification (B.C.T.).

<https://www.bureaucentraldetarification.fr/>

Par **Chaber**, le **24/07/2024** à **19:18**

Bonjour

Si vous avez souscrit à l'offre proposée et signé le contrat il est trop tard pour revenir en arrière

Il faudra que vous attendiez la fin d'année pour le résilier et trouver un assureur moins cher.
Mais commencez par rechercher un assureur moins cher

Si pour l'instant vous êtes toujours assuré jusque la date de résiliation cherchez un assureur en déclarant la résiliation par l'assureur et vos sinistres non responsables. A défaut vous

consultez le BCT comme préconisé par Mark.ESP